



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/49

Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE »

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2026/45 du 25 juin 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de travaux de création d'îlots, quai des Saules à Parmain,

Considérant que le coût des travaux est estimé à 16.368,00 € HT soit 19.641,60 € TTC,

Considérant que ces travaux sont éligibles à hauteur de 80% du montant HT des travaux au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise pour l'année 2026 ;

Considérant que le montant de l'opération est inscrit dans son intégralité au budget ;

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter le Département du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 80% de 16.368,00 € HT du montant total de travaux de création d'îlots Quai des Saules, soit une aide maximale de 13.094,40 €.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par le Département du Val d'Oise.
- ARTICLE 3** Que le présent acte est rendu exécutoire dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.
- ARTICLE 4** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent acte.
- ARTICLE 5** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 17 juillet 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Service Technique
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

NOTE EXPLICATIVE

La commune de Parmain souhaite entreprendre des travaux de voirie sur le **Quai des Saules**.

Dans le cadre du projet d'aménagement du Quai des Saules, la présente demande de subvention concerne la réalisation de 10 îlots de ralentissement destinés à sécuriser les déplacements et à apaiser la circulation.

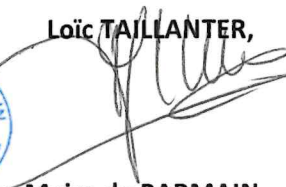
Ces aménagements ont pour objectif de réduire la vitesse des véhicules, d'améliorer les conditions de circulation pour l'ensemble des usagers et de renforcer la sécurité.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de requalification de l'espace public et d'amélioration durable de la sécurité routière.

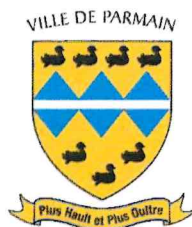
Le tableau ci-dessous regroupe les travaux de voirie envisagés pour l'année 2026 :

Fournisseurs - N° devis	TRAVAUX	MONTANT HT
DUBRAC – 20261275	Création d'îlots Quai des Saules	16.368,00 €
TOTAL TRAVAUX		16.368,00 €

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention d'un montant de 13.094,40 €, soit 80% de 16.368,00 € HT au titre de l'appel à projets « AMENDES DE POLICE » du Département du Val d'Oise.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa politique de sécurité et de travaux de voirie sur le domaine public communal, la ville de Parmain effectue pour l'année 2026 les travaux suivants :

QUAI DES SAULES : Création de 10 îlots afin de réduire la vitesse

Dans cette action, la commune sollicite l'obtention d'une subvention au titre du dispositif « AMENDES DE POLICE » auprès du Département du Val d'Oise.



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,

**Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**



Services Techniques

techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Parmain, Monsieur Loïc TAILLANTER, certifie que les travaux ou investissements concernant l'opération désignée ci-après :

Création d'îlots

TRAVAUX	RUE	MONTANT HT
Création de 10 îlots	Quai des Saules	16 368,00 €

N'ont pas reçu le début d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet sauf autorisation visée au II de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales.

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Services Techniques
techniques@ville-parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

TRAVAUX DE VOIRIE

PLAN DE FINANCEMENT

Financier	Montant des travaux HT	Subventions		Montant HT à la charge de la ville
DÉPARTEMENT VAL D'OISE	16 368,00 €	80%	13 094,40 €	3 273,60 €

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



Service Technique
techniques@parmain.fr

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Parmain, le 17 juillet 2026

Objet : AMENDES DE POLICE

PRÉVISIONNEL DE DEMARRAGE DE TRAVAUX

Les travaux de voirie sont inscrits sur le budget 2026 avec un début prévisionnel de travaux suivant :

2026				
Mois	Juin	Juillet	Août	Septembre
Travaux				
Création d'îlots Quai des Saules				

Loïc TAILLANTER,



Maire de PARMAIN,

Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

MAIRIE DE PARMAIN

Place Georges Clémenceau
95620 PARMAIN

M. PLUQUET Laurent

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE le 18/05/2026

Chantier N° O20402
Client N° : CO1310
Conducteur : MAXIME CALLOT

DEVIS N°20261275

(Selon détail ci-joint)

Création d'îlots

Quai des Saules

TOTAL BORDEREAU HT	2 700,00 €
MONTANT RABAIS PAR TRANCHE 4%	- 682,00 €
TOTAL HORS BORDEREAU HT	14 350,00 €
TOTAL HT	16 368,00 €
T.V.A. 20,00 %	3 273,60 €
TOTAL TTC	19 641,60 €

**Cette offre est valable 30
jours**

Francis DUBRAC
Président

DEVIS N°20261275 du 18/05/2026

Création d'îlots

Code	Désignation	Unité	Qté	P.U.	Total
1	Installation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
3	Signalisation de chantier	FFT	1,000	50,00 €	50,00
12	Démolition à la main de chaussée et trottoir	M2	20,000	15,00 €	300,00
HB	Création d'îlots Ce prix comprends la fourniture et la pose de bordure I2 ID2 blanche sur une largeur de 1.00 m - la découpe soigné des bordures - la réalisation des joint en ciment blanc - le remplissage en enrobé	FT	10,000	1 015,00 €	10 150,00
84.1	Panneau de signalisation routière	U	10,000	230,00 €	2 300,00
HB	Fourniture et pose de balise J5 auto relevable avec ancrage	U	10,000	420,00 €	4 200,00
HB	Variante fourniture et pose de balise J5 auto relevable sur support	U		290,00 €	
	Sous-total				17 050,00

Total H.T. Brut**17 050,00**

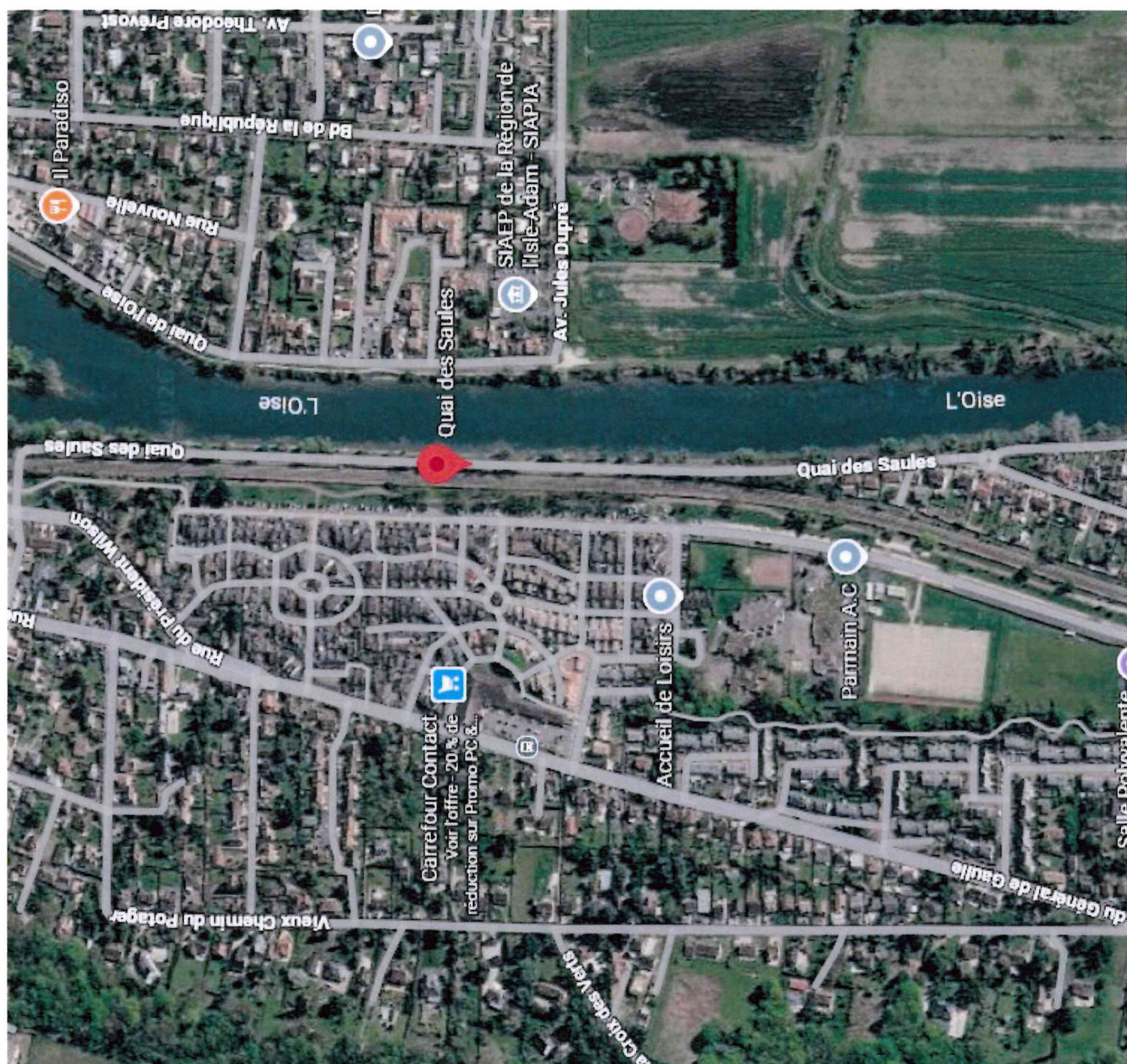
Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

Berger
Levrault

ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Quai des saules

Légende

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR

Berser
Levisault

Google Earth

© 2026 Google

2.16 m

Quai des saules

Légende

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR

Berger
Levrault

Google Earth

© 2026 Google

2.18 m

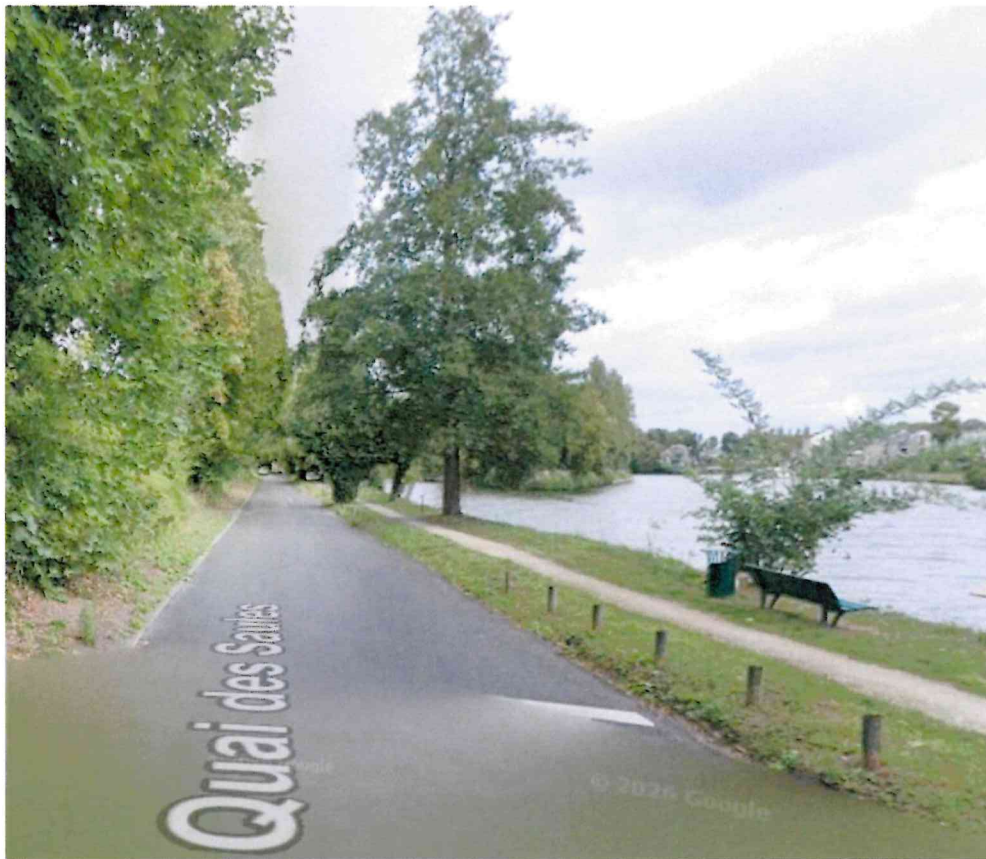
Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 095-219504800-20260717-DM202649-AR



Modèle d'îlot qui
sera mis en place



Modèle de
panneau qui sera
mis en place sur
les îlots

